

# LA LETTRE INFO

## SPÉCIALE DÉCHETS



“La redevance incitative permet à chacun de se responsabiliser davantage”

Après une phase de communication puis de mise en place progressive, la Redevance Incitative entrera officiellement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les 21 communes encore sous le régime de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).



### INTERVIEW DE ...

Michel Jacquard, vice-président en charge de l'Environnement au sein de la Communauté de Communes de la Dombes, nous en dit plus sur les enjeux de ce changement de système de financement.

#### » Quel est l'historique de la mise en place de la Redevance Incitative (RI) sur notre territoire ?

La mise en place de la Redevance Incitative sur les quinze communes de l'ex-Communauté de Communes Chalaronne Centre a eu lieu en 2013, faisant suite à une véritable prise de conscience des élus locaux. L'instauration de ce nouveau mode de financement s'est si bien déroulée qu'après six mois, il n'a plus suscité aucune interrogation majeure.

#### » Quel bilan en dressez-vous ?

Tout le monde s'accorde à dire que la RI est une bonne chose car habitants et professionnels ont ainsi la possibilité d'agir à la fois sur leur production de déchets et sur leur facture. En triant mieux et plus, chacun œuvre pour soi, pour son territoire mais aussi pour l'environnement et l'avenir de la planète. Certaines ressources naturelles (énergies fossiles, minerais, bois, eau, etc.) sont menacées d'épuisement d'ici à 2050, il faut en tenir compte à notre échelon local.

#### » Pourquoi étendre la RI à l'ensemble de la population à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ?

Cette mise en place de la RI, système plus équitable, sur l'ensemble de la Communauté de Communes fait suite à la Loi NOTRe qui oblige à une uniformité sur l'ensemble du territoire. Il était difficilement envisageable que l'ancien territoire de Chalaronne Centre repasse à la TEOM vu le succès acquis.

75% de la réussite du projet passe par la communication et la pédagogie. C'est pourquoi nous avons programmé un nombre conséquent de réunions publiques afin qu'un maximum de réponses soient apportées aux interrogations légitimes de nos concitoyens. Nous allons nous atteler à expliciter les enjeux de manière pertinente afin que chacun trouve son intérêt dans ce

nouveau système. Dès que nous aurons apporté la preuve que cela fonctionne, ce sera gagné !

#### » Plus largement, on sait que la Communauté de Communes a vraiment fait de l'environnement l'un de ses chevaux de bataille...

L'environnement est un sujet majeur et il est important d'apporter notre pierre à l'édifice. Nos administrés étant très sensibles à la question de la préservation de la nature, la RI est un moyen de tous se responsabiliser encore davantage. Notre rôle politique est avant tout de nous projeter dans le futur et d'anticiper les besoins des générations à venir. Trier est une chose, mais la réduction des déchets à travers une consommation plus responsable est essentielle. Réduire les emballages, réparer ou donner, offrir une seconde, voire une troisième vie aux objets, est également un levier important.

#### » À l'échelle de la Communauté de Communes, quelles incidences négatives craignez-vous ?

Il peut y avoir quelques dérives comme les dépôts sauvages ou la migration des déchets. Face à ces fléaux nous faisons appel au civisme et au bon sens de chacun. Mais, globalement, la Redevance Incitative a de larges effets positifs. Nous avons aussi mis en place des actions pédagogiques, notamment dans les écoles, afin que cette population d'avenir soit écologiquement bien éduquée et participe à sensibiliser les parents. La question des déchets est en effet l'affaire de tous.

**Réparer ou donner, offrir une seconde voire une troisième vie aux objets est également un levier important.**

# TOUT COMPRENDRE

## DE LA REDEVANCE INCITATIVE



Découvrez en **dix points** les principes fondateurs de la Redevance Incitative, un financement plus équitable permettant in fine une **réduction des déchets** par foyer et sur le territoire.

### 1 • Un bac à puce

Chaque bac de collecte sera désormais équipé d'une puce d'identification, et éventuellement d'un verrou si vous le désirez, qui permet d'identifier son propriétaire lors de chaque ramassage.

### 2 • Une pesée systématique

Les bacs sont pesés de façon automatique lors du levage, avant d'être vidés.

### 3 • Des statistiques précises

Le système informatisé des camions de collecte associe le poids des ordures ménagères à chaque ménage. Cela permet ainsi à la Communauté de Communes de bénéficier d'une vision précise et évolutive des quantités de déchets collectés.

### 4 • Un suivi personnalisé

Les données sont rassemblées et communiquées avec la facturation pour chaque foyer. Comme pour l'eau ou l'électricité, vous connaissez ainsi précisément l'impact de votre responsabilisation.

### 5. Un principe simple comme bonjour

Plus vous triez vos déchets, et moins vous aurez d'ordures ménagères à présenter dans votre bac : vous maîtrisez ainsi votre budget et donc votre facturation.

### 6 • Un financement équitable

La facturation est plus juste qu'avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), perçue avec la taxe foncière, et uniquement indexée en fonction de la valeur du logement ou du bâtiment.

### 7 • Deux parts vont constituer votre facture

- Une part fixe couvrant les frais incompressibles de la collecte, du tri et du traitement des déchets.
- Une part variable à la levée du bac de collecte et fonction du poids des déchets collectés.

### 8 • Une facturation valable également pour les professionnels

Les entreprises et établissements publics (artisans, commerçants, services, administrations, écoles, etc.) doivent également s'acquitter de cette redevance.

### 9 • 24 000 habitants concernés

Au total, ce sont 21 communes qui rejoindront les 15 de notre Communauté de Communes déjà soumises à la Redevance Incitative depuis 2013. Cela représente 24 000 habitants.

### 10 • Des impacts positifs sur la production totale de déchets et le budget des ménages

- La Redevance Incitative permet notamment aux habitants, aux administrations et aux professionnels de se responsabiliser et de devenir acteurs de leur production de déchets et de bénéficier du prix le plus juste les concernant.
- Accompagnée d'incitations à mieux trier et à mieux recycler (compostage, déchèterie, point recyclage), elle permet de réduire la production finale de déchets à traiter
- La Redevance Incitative influe sur la maîtrise des coûts du service public des déchets et en améliore la transparence, tout en répondant à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

## À VOS AGENDAS !

### 9 RÉUNIONS PUBLIQUES pour répondre à toutes vos questions

Durant le dernier trimestre 2019, nos équipes sillonneront vos communes pour recueillir vos questions et apporter des éléments de réponse à vos interrogations.

#### Rendez-vous les mardis, dès 20 h :

- 15 octobre - MARLIEUX, salle polyvalente
- 22 octobre - CHALAMONT, salle polyvalente
- 29 octobre - MIONNAY, salle de motricité – école maternelle
- 5 novembre - SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT, salle polyvalente
- 12 novembre - CHÂTILLON-LA-PALUD, salle polyvalente
- 19 novembre - SAINT-PAUL-DE-VARAX, salle polyvalente
- 26 novembre - SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY, salle polyvalente
- 3 décembre - SAINT-MARCEL-EN-DOBES, salle polyvalente
- 10 décembre - VILLARS-LES-DOBES, salle polyvalente



## REDEVANCE INCITATIVE

Une phase de test dès 2020 et une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le début de l'année 2020 correspondra à la phase de test. Fiabilisation des données et du système d'identification de l'ensemble des usagers du service, comptage des levées et pesées, traitement des cas particuliers, ajustement de la grille tarifaire et envoi d'une facture de simulation, dite « à blanc », seront autant d'étapes à valider avant l'entrée en vigueur officielle de la Redevance Incitative.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Redevance Incitative deviendra opérationnelle sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Dombes avec le comptage réel des levées et pesées et la suppression définitive de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## GRANDE ENQUÊTE

### Une grande enquête en porte-à-porte pour identifier vos besoins !

Dès le mois de septembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019, un organisme choisi et agréé par notre Communauté de Communes dépêchera des équipes d'enquêteurs assermentés afin de vous informer de la mise en œuvre de la Redevance Incitative, et évaluer vos besoins en matière de bacs de collecte. **Nous comptons sur vous pour leur accorder le meilleur accueil.**



# UNE NOUVELLE IDENTITÉ

## POUR DE NOUVEAUX ENJEUX



Pour accompagner la mise en place progressive de la Redevance Incitative sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, notre collectivité a fait appel à une agence de communication spécialisée. Cette dernière a mis au point un environnement graphique spécifiquement adapté à notre territoire. Le but ? Créer une communication qui nous ressemble et qui soit facilement identifiable par petits et grands.

### Une mascotte pour personifier les enjeux et problématiques déchets sur notre territoire

S'il est un département où il fait bon vivre, c'est bien celui de l'Ain et notre Communauté de Communes ne fait pas exception. Fort de sa position privilégiée qui en fait un territoire très dynamique économiquement parlant, il brille aussi en dehors de ses frontières par la richesse de la biodiversité qu'il accueille. Toutes et tous, c'est la beauté de ce magnifique écosystème que nous souhaitons sauvegarder et nos gestes citoyens du quotidien contribuent à le préserver.

C'est pour promouvoir la force de notre action collective et la fierté avec laquelle nous portons notre territoire que nous avons choisi de placer le canard colvert en emblème, avec un slogan fédérateur qui

doit faire prendre conscience de l'opportunité exceptionnelle que nous avons de vivre sur un tel territoire : « La Dombes est vivante, respectons-la ensemble ! ».

Reprenant les couleurs de notre logo, ce canard sera présent sur toutes nos communications déchets et plus particulièrement celles évoquant la Redevance Incitative.

Une manière simple et ludique de repérer facilement les messages importants pour vous et votre quotidien.



### Une mascotte bientôt rejointe par ses comparses

Libellule, grenouille, hérisson, abeille, fourmi, coccinelle et carpe constituent les 7 autres animaux qui rejoindront notre canard colvert pour former une véritable famille qui nous guidera sur les bons gestes du quotidien, la maîtrise de nos déchets et de notre budget.

Ils seront à la fois les garants et les messagers des bonnes

pratiques qui contribueront plus globalement à la réduction de vos déchets et vous faciliteront la vie au quotidien.

Séduisante et intuitive, cette communication ne vous laissera pas indifférents et nul doute que vous serez bientôt habitués à reconnaître - et à chercher ! - nos petits compagnons un peu partout...

# 16 ASTUCES

## POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS ET VOTRE FACTURE !

En 2018, 22 792 tonnes de déchets ménagers ou assimilés ont été collectés, traités ou valorisés sur notre territoire, soit 601 kilos par habitant et par an. Pour désengorger votre bac de collecte des ordures ménagères résiduelles et réduire votre facture, il existe une solution : le tri.

### 1 • BIEN TRIER LE VERRE

**Astuce 1 :** bouteilles, pots, flacons et bocaux en verre vont dans le conteneur à verre.

**Astuce 2 :** la vaisselle, la porcelaine et la faïence ne se recyclent pas, pas plus que les verres spéciaux comme les verres armés, le vitrage, les ampoules d'éclairage, destinés à la déchèterie.

**Astuce 3 :** vous pouvez laisser ou non les couvercles, ils seront récupérés lors d'un tri effectué dans l'usine de recyclage du verre.

**Astuce 4 :** les contenants en verre doivent être vidés de leur contenu, mais nul besoin de les laver, ce qui permet de préserver la ressource en eau.

### 2 • LE BAC JAUNE, UN JEU D'ENFANTS !

**Astuce 5 :** tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium et les briques alimentaires vont dans le bac de tri.

**Astuce 6 :** pour les emballages en plastique, bouteilles, bidons et flacons peuvent être déposés avec ou sans bouchon.

**Astuce 7 :** les emballages doivent être déposés en vrac et non imbriqués les uns dans les autres, éventuellement compactés pour gagner de la place.

**Astuce 8 :** inutile de laver les contenants, il suffit de bien les vider.

### 5 • QUATRE DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

**Astuce 14 :** bien réparties sur notre territoire, quatre déchèteries sont à votre service pour recueillir vos déchets volumineux ou non pris en charge par la collecte (*métaux, cartons, bois, déchets verts, encombrants, gravats, pneumatiques, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux*).

### 6 • LE RÉEMPLOI, POUR UNE SECONDE JEUNESSE

**Astuce 15 :** le saviez-vous ?

En bon état ou abîmés, mais toujours propres, vos vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie peuvent être recyclés.

**Astuce 16 :** votre Communauté de Communes s'engage pour le réemploi (revalorisation) des objets laissés en déchèterie tels que les engins mécaniques, le matériel informatique, les meubles, l'électroménager, les vélos, etc.

### 3 • DIMINUER LA QUANTITÉ DE PAPIER ET DE JOURNAUX

**Astuce 9 :** afin de diminuer la quantité de prospectus à trier, vous pouvez demander un autocollant Stop Pub à apposer sur votre boîte à lettres.

### 4 • LES BIODÉCHETS, AU COMPOSTEUR !

**Astuce 10 :** toutes les épluchures de fruits et de légumes, le pain rassis, les filtres et marc de café, les coquilles d'œufs concassées, les mouchoirs en papier, l'essuie-tout ou encore les fleurs fanées ou la tonte de gazon séché, se compostent.

**Astuce 11 :** en revanche, les restes de viandes et poissons, les graisses et huiles, les cendres de bois, les mégots de cigarettes, etc. ne se compostent pas.

**Astuce 12 :** en fabriquant son propre compost à partir des déchets de la cuisine et du jardin, on peut réduire ses déchets d'au moins 60 kilos par an !

**Astuce 13 :** des règles d'or pour réussir son compost : diversifier les apports avec des déchets verts, aérer le compost régulièrement, maintenir une humidité constante.

## BRÈVES

### UN NOUVEAU SITE INTERNET DÉDIÉ

Retrouvez désormais toutes les informations sur la collecte des ordures ménagères dans votre commune sur « [monservicedechets.com](http://monservicedechets.com) », accessible depuis les pages Environnement du site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes. Plus largement, vous pouvez y retrouver votre calendrier de collecte, les points d'apports et déchèteries les plus proches, des articles d'actualité ou encore des guides pour vous aider à mieux trier vos déchets.

### UN SOUTIEN FINANCIER DE POIDS

Notre Communauté de Communes peut compter sur les participations financières de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'ADEME dans la mise en place de la Redevance Incitative. Une preuve de plus de la portée de cette transition environnementale.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



### LES DÉCHÈTERIES EN MODE HIVERNAL

Les quatre déchèteries de notre territoire (Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint-André-de-Corcy et Villars-les-Dombes) passeront en horaires d'hiver dès le 1<sup>er</sup> octobre, et ce jusqu'au 31 mars 2020. Vous pouvez vous renseigner sur les horaires de chacun des lieux directement sur notre site Internet, rubrique Environnement.

 **LA DOMBES**  
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

100, Avenue Foch  
01400 Châtillon-Sur-Chalaronne

04 28 36 12 12 • [www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)

Impression sur papier recyclé.



APRÈS LECTURE  
RECYCLEZ-MOI